

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Municipal : 15  
En Exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération : 14  
Date de la Convocation : 21/11/2024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Cinq Novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

**Étaient représentés :** M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARBELIN.

**Étaient excusés :** M. Frédéric BASTIEN.

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie GAY.

### **OBJET DE LA DELIBERATION :**

#### **Délibération 2024/58 : Chèques CAD'HOC**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire pour cette fin d'année 2024 les chèques CADHOC au personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour :

- DECIDE d'attribuer les chèques CADHOC au personnel communal comme suit :

NOM Prénom	Montant chèque CADHOC
[REDACTED]	200 €
[REDACTED]	300 €
[REDACTED]	10 €
[REDACTED]	300 €
[REDACTED]	150 €
[REDACTED]	150 €
<b>TOTAL</b>	<b>1110€</b>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Délibération rendue exécutoire  
Affichage et envoi en Sous-Préfecture  
De Castres, le 28/11/2024  
Le Maire,  
M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, Mme Sylvie GAY.

